

**Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2024**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick (arrivé à 19h00), M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald (arrivé à 18h45), Mme PIERRE Angélique

Absents :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

**Auxiliaire de séance :** Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

### **POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un contrat PEC 22/35<sup>ème</sup> ou si recrutement infructueux, création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité contractuel 22/35<sup>ème</sup> pour la période du 01/09/2024 au 15 juillet 2025.
- Avenant N° 3 à la convention Service Commun informatique (intégration des communes de Saint Jean de Folleville et Louvetot)

### **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mars 2024
2. Personnel communal : création d'un poste adjoint technique territorial PP 2<sup>ème</sup> classe/suppression poste adjoint technique 22/35<sup>ème</sup>
3. Personnel communal : création de trois postes d'animateurs contractuels saisonniers pour le Centre de Loisirs 2024
4. Personnel communal : création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe (30/35<sup>ème</sup>) / Suppression du poste d'ATSEM PP 1<sup>ère</sup> classe 30/35<sup>ème</sup>
5. Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs
6. Délibération : étude des demandes de subvention reçues depuis le vote du budget primitif
7. Délibération : tarifs cantine et garderie
8. Délibération : tarifs CLSH
9. Délibération : travaux SDE 76 : Renforcement des réseaux – mise en souterrain télécommunication Chemin du Moulin/Rte Nid de Jay
10. Délibération : travaux SDE 76 : recensement des projets pour 2025
11. Délibération : cession parcelle AA0018 – Sente de la Bouillotte

- 12.** Délibération : définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : concertation publique
- 13.** Délibération : création d'un emploi aidé dans le cadre d'un parcours emploi compétences à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.  
Si recrutement infructueux : création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité 22/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**POINT N° 1**

Délibération 2024.23.05.01

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2024**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 2**

Délibération 2024.23.05.02

**CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE 22/35<sup>ème</sup> –  
SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 22/35<sup>ème</sup>.**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent a obtenu son examen professionnel d'adjoint technique PP 2<sup>ème</sup> classe.  
Monsieur le Maire propose de créer un nouveau poste adjoint technique PP 2<sup>ème</sup> classe (22/35<sup>ème</sup>) et de supprimer le poste d'adjoint technique (22/35<sup>ème</sup>).

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 3**

Délibération 2024.23.05.03

**CENTRE DE LOISIRS 2024 : CREATION DE TROIS POSTES ADJOINTS D'ANIMATION  
DANS LE CADRE DE CONTRATS SAISONNIERS**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur le Maire présente les effectifs prévisionnels du centre de loisirs pour juillet 2024.  
Le nombre d'enfants moyen journalier inscrits au Centre de Loisirs pour 2024 est de 22 enfants mais il reste de nombreuses inscriptions à venir.  
Considérant le temps de préparation des activités,  
Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints d'animation dans le cadre de contrats saisonniers 35/35<sup>ème</sup> pour la période du 4 au 26 juillet 2024.  
Ces trois postes seront à pourvoir en fonction des périodes d'affluences des effectifs et en fonction des inscriptions définitives enregistrées.

Monsieur le Maire rappelle les missions principales pour ces emplois :



- Animations et surveillance des enfants dans le cadre du Centre de Loisirs sans hébergement de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 4**

Délibération 2024.23.05.04

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**  
**AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 2ème classe 30/35ème**

**SUPPRESSION DU POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1ère classe**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que Mme VINCENT fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Monsieur le Maire propose, par dérogation dans le cadre d'un emploi permanent de recruter un agent contractuel à durée déterminée pour une durée de 12 mois.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à raison de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de 12 mois.

L'agent recruté sur ce poste devra être au moins titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou équivalent.

Une vacance de poste sera effectuée sur le Site Emploi Territorial afin de se conformer à la réglementation.

Monsieur Le Maire propose de supprimer le poste d'ATSEM PP 1<sup>ère</sup> classe.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 5**

Délibération 2024.23.05.05

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs actualisé suite aux différentes créations d'emploi.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 6**

Délibération 2024.23.05.06

**DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal plusieurs demandes de subventions reçues après le vote du budget primitif.

Le conseil décide octroyer les subventions suivantes :

- Secours Populaire Français 100.00€
- Les Ecoliers de Beuzeville 300.00€

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 7**

Délibération 2024.23.05.07

**TARIFS CANTINE – TARIFS GARDERIE**

*Point présenté par M. Le Maire*

Restauration scolaire :

Monsieur le Maire propose de revoir la tarification de la cantine afin de palier notamment à d'importantes augmentations des denrées alimentaires. Une augmentation de 10 centimes par repas est proposée.

Proposition des tarifs cantine 2024/2025

- ▶ 4.40€ le repas Beuzevillais et Mirvillais
- ▶ 4.90€ le repas hors commune
- ▶ 5.20€ le repas pour les adultes
- ▶ 6.70€ le repas enfants non-inscrits (exceptionnels)

Le règlement intérieur reste inchangé.

Garderie périscolaire :

Monsieur le Maire propose de revaloriser la tarification de la garderie de 10 centimes par tranche.

Proposition des tarifs de la garderie pour l'année 2024/2025

- Quotient familial < 900€ => 1.10€ par demi-heure
- Quotient familial entre 900€ et 1 500€ => 1.70€ par demi-heure
- Quotient familial > 1 500.00€ => 1.80€ par demi-heure
- Adhésion de 15.00€ par année et par enfant pour l'adhésion au CLSH.
- Goûter = 0.70€

Le règlement intérieur reste inchangé.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 8**

Délibération 2024.23.05.08

**CENTRE DE LOISIRS - TARIFS**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les tarifs du Centre de Loisirs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de revaloriser les tarifs du centre de loisirs comme suit :

Quotient familial	Commune		Hors commune	
	1 enfant	2 enfants et +	1 enfant	2 enfants et +
QF < 300 €	9€	7€	10€	9€
300 < QF < 600	12€	11€	14€	13€

**Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 23 Mai 2024**

600 < QF < 900	14€	13€	16€	15€
900 < QF < 1500	15€	14€	17€	16€
QF > 1500	16€	15€	18€	17€
Non allocataire/ Non renseigné	16€	15€	18€	17€

Le règlement intérieur reste inchangé.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N°9**

Délibération 2024.23.05.09

**RENFORCEMENT DES RESEAUX**

**Chemin du Moulin -Rte du Nid de Jay**

Annule et remplace la délibération 2023.30.11.07

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le projet préparé par le SDE 76 pour le renforcement des réseaux chemin du Moulin /Rte du Nid de Jay.

La délibération 2023.30.11.07 prévoyait de programmer ces travaux en 2025.

Or le SDE76 propose à la commune d'engager ces travaux sur l'exercice 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la programmation de ces travaux sur l'exercice 2024.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 10**

Délibération 2024.25.05.10

*Point présenté par M. Le Maire*

**SDE 76 : RECENSEMENT DES PROJETS DE TRAVAUX 2025**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la demande de recensement des projets de travaux à programmer en 2025.

Monsieur le Maire propose de renouveler notre demande de programmation du projet référencé 5635-1-1-1 « Enfouissement des réseaux – Eclairage public Chemin des Ecoliers » pour l'année 2025.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 11**

Délibération 2024.23.05.11

*Point présenté par M. Le Maire*

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AA0018**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal les éléments évoqués lors du conseil municipal du 25 mars 2024.

Cette parcelle, d'une contenance de 219 m2, cadastrée AA0018 se situe Sente de la Bouillotte.

Pour rappel, la parcelle est enclavée et est impactée par une servitude (canalisation traversant la parcelle).

Il avait été évoqué lors du dernier conseil municipal un prix de vente de 1.00€. Les différents frais afférents à ce dossier restent à la charge de l'acquéreur.

Afin de se conformer à la réglementation, l'avis des domaines a été sollicité en date du 13 mai 2024.

Dans sa réponse, le service des domaines a confirmé qu'il pouvait être envisagé la cession du bien au prix de 1€ HT.

Les différents frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire précise également que les services de Caux Seine Agglo seront sollicités pour aider à la rédaction d'un acte authentique sous la forme administrative.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de :

- Valider la cession de la parcelle AA 0018
- Demander l'assistance juridique de Caux Seine Agglo pour la rédaction de l'acte authentique
- L'habiliter à recevoir et à authentifier l'acte passé sous la forme administrative
- Désigner le 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune
- Confirmer la prise en charge de tous les frais par l'acquéreur, un titre de recette correspondant aux sommes avancées par la commune sera transmis à l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 12**

Délibération 2024.23.05.12

**PROJET DE CONCERTATION PUBLIQUE  
DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire expose les termes de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables.

Les communes doivent identifier des zones d'accélération propices aux installations d'énergies renouvelables et définir des zones prioritaires.

Ce travail se fait après concertation avec les administrés.

Les types d'énergies renouvelables concernées sont entre autres le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydro-électricité, le biogaz, la géothermie....

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le projet de concertation pour la commune.

Monsieur Le Maire propose de réaliser la concertation à partir du 17 juin et pour une période de 15 jours.

**Projet de concertation adopté à l'unanimité.**

**POINT N° 13**

Délibération 2024.23.05.13 :

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX ET DE  
SURVEILLANCE DE COURS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaires et de surveillance des enfants sur le temps méridien se termine le 31 mai 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un contrat à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et pour toute l'année scolaire 2024-2025.

Il pourrait s'agir d'un contrat à durée déterminée dans le cadre d'un contrat parcours emploi compétence, une demande sera faite auprès des services de France Travail afin de vérifier la possibilité de recrutement.

**Adopté à l'unanimité**

Délibération 2024.23.05.14

*Point présenté par M. Le Maire*

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX ET DE SURVEILLANCE DE COURS**

La délibération 2024.23.05.13 prévoit le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat parcours emploi compétences.

Les critères de de recrutement étant de plus en plus stricts, Monsieur Le Maire propose en cas de recrutement infructueux, de créer un poste d'adjoint technique le cadre d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L332-23 1° du code général de la fonction publique).

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal la création de ces postes pour la rentrée 2024. La durée hebdomadaire sera de 22 heures.  
Seul l'un des deux postes sera pourvu.

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION 2024.23.05.15**

**DECISION DU MAIRE**

- Acquisition d'étagères pour la salle des archives mairie – montant total TTC 2 489.88€

**Le Conseil Municipal prend acte**

**DELIBERATION 2024.23.05.16**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur Le Maire présente le projet d'avenant n° 3 à la convention du service commun informatique de Caux Seine Agglo.

Cet avenant permettra l'intégration au service commun de deux nouvelles communes (St Jean de Folleville et Louvetot).

Monsieur Le Maire propose :

- d'acter l'intégration au service commun informatique pour la période du 1er juin 2024 au 31 décembre 2026 des communes de Saint Jean de Folleville et Louvetot,
- d'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 à la convention de service commun informatique et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2024 et suivants

**Adopté à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

Fin de contrat Mme RESSE

Monsieur Le Maire propose d'offrir un verre de l'amitié le 6 juin 2024 à 18h00 en Mairie.

Monsieur le Maire précise Mme RESSE a effectué un excellent travail pendant sa période de contrat.

**Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 23 Mai 2024**

Départ à la retraite de Mme VINCENT

Un pot de départ sera organisé le 27 juin 2024 à 18h00 au stade municipal.

Elections européennes :

Présentation du planning de présence pour le jour du scrutin

Eglise :

La personne bénévole s'occupant actuellement de l'ouverture et la fermeture de l'Eglise est souffrante et ne pourra probablement plus remplir sa « mission ».

Médaille jeunesse et sports :

Réflexion à mener sur l'octroi de médailles offertes par la commune à plusieurs personnalités investies dans la commune.



Dates à retenir :

7 juin – Concert de printemps à l'Eglise

9 juin – marché des créateurs

21 juin - guinguette pour la fête de la musique

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35**

<p><b>Gérard CAPOT</b> Maire</p> 	<p><b>Danielle GEHAN</b> Secrétaire de séance</p> 
--	---